	ARRETE DU MAIRE COMMUNE DE LA BREDE
	N° d'acte : A2210-193
POLICE MUNICIPALE	Objet : ARRETE CIRCULATION Allée des Lettres persanes

Le Maire de la Commune de LA BREDE, Gironde ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1, L2212-2, L2213-1 et L2213-2,

VU la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le Code de la Route,

VU le Code Pénal,

VU l'arrêté ministériel du 7 juin 1977, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, version consolidée de août 2009,

VU la demande de Monsieur Thiry Julien pour P.R.C. Artisanal, 9 lieu-dit Chavan 33860 Donnezac.

Courriel : thiry.prc@hotmail.com Tel : 06.24.96.46.60

Considérant la nécessité de réaliser une adduction télécom

Considérant que pour assurer la sécurité du public durant les travaux, il convient de règlementer la circulation et le stationnement,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'Allée des Lettres sera en circulation alternée entre le 17 octobre 2022 et le 04 décembre 2022 pour une durée d'intervention de 2 jours,

ARTICLE 2 : La société P.R.C. Artisanal, mettra en place le positionnement de la signalisation qui devra correspondre aux normes et exigences définies par la réglementation de la signalisation routière.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'entreprise et publié au recueil des actes administratifs de la commune. Il sera porté à la connaissance des usagers par les moyens habituels de publicité des actes administratifs.

ARTICLE 4 : Ampliation transmise à Mr le Chef du centre de secours de La Brède, Mr le Commandant de la Brigade Territoriale de Castres/Gironde, le service de police municipale de La Brède, seront chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été :

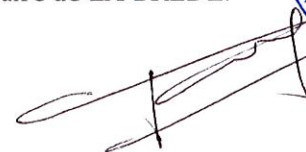
Publié le :

Notifié le :

La Brède, 13.10.2022

Michel DUFRANC

Maire de LA BREDE.

François FREY
Adjoint au Maire